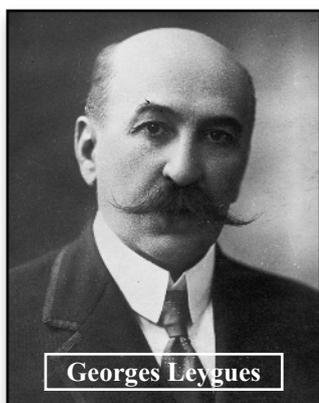


LA NAISSANCE DE LA STÈLE

Dès la fin de la guerre 1914-1918 de nombreux monuments commémoratifs virent le jour pour honorer les soldats morts pour la France.

Trop peu de monuments furent érigés pour rappeler le sacrifice de nos marins d'État, de Commerce et de Pêche.



Georges Leygues

C'est le ministre de la marine **Georges Leygues** qui, dans un discours à la chambre des députés le 23 juin 1920, rappela le rôle héroïque des marins et lança l'idée que la nation leur devait *"une commémoration au moins aussi forte que celle dédiée aux soldats"*.

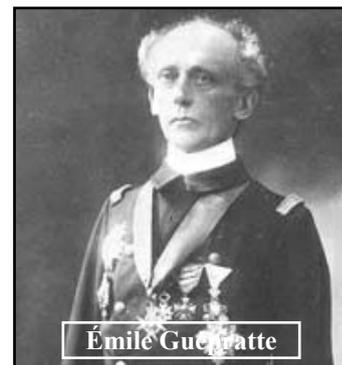
Il déclare notamment que : *« le peuple français ne se rend pas encore compte du rôle que le facteur naval a joué pendant la guerre et ce qu'il doit aux marins. Sans la marine nos ports auraient été détruits, nos côtes ... auraient été ravagées, la chaîne sans fin des navires marchands (commerce et pêche) qui reliait notre pays ... à tous les continents qui les ravitaillaient en vivres, en matières premières, en produits manufacturés aurait été rompue... »*.

« Il faut que justice soit enfin rendue à ces braves et que la nation connaisse le rôle magnifique qu'ils ont joué... Après un effort pareil nous voulons dire que nos marins ont été dignes de nos soldats... ».

Il convient de rappeler aussi que plusieurs milliers d'inscrits maritimes (marins marchands et marins pêcheurs) ont été incorporés dans les forces terrestres.

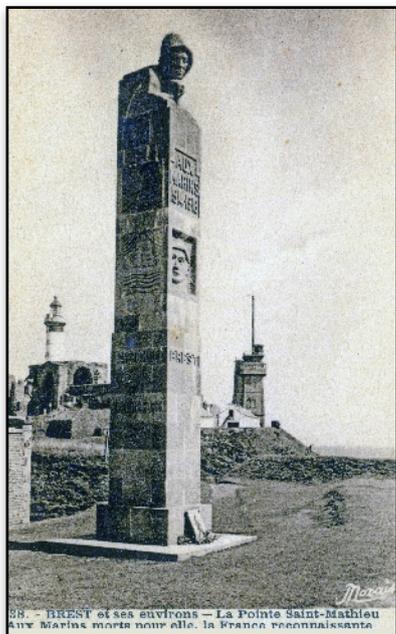
Après le vibrant hommage de Georges Leygues aux marins, une proposition de loi, présentée le 15 décembre 1920 par une quarantaine de députés dont l'Amiral **Émile Guépratte**, élu du Finistère, sera soumise aux députés avec les attendus suivants :

« Un mausolée destiné à glorifier la mémoire des marins de guerre, de commerce et de pêche disparus au cours des hostilités sera taillé face au large dans une des falaises de nos côtes et à un croisement des routes maritimes judicieusement choisi. »



Émile Guépratte

Le texte de loi, inscrit à l'ordre du jour de la chambre des députés le 19 juin 1923, stipule dans son article 2 *« le monument sera élevé sur un emplacement choisi à la pointe du Finistère »*.



88 - BREST et ses environs - La Pointe Saint-Mathieu
Aux Marins morts pour elle. La France reconnaissante

Présenté au sénat le 11 juillet 1923, le rapporteur **Henry Bellanger** ajoute :

« qu'il nous paraît que nul autre emplacement ne saurait mieux convenir à ce monument unique de la piété nationale dédié à la mémoire de tous les héros de la mer, sans distinction de provenance ou d'origine.

Porté sur ce grandiose piédestal à l'aspect sauvage et rude comme sur une immense proue de navire que n'a pu entamer, durant des siècles, l'assaut combiné de la mer et des vents du large, le monument aux marins... apparaîtra comme le symbole de la permanence, à travers les âges, des vertus héroïques des marins français ».

La loi est promulguée par le président de la république **Alexandre Millerand** le 26 juillet 1923.

Cet "acte de naissance" du Mémorial aux marins morts pour la France consacre aussi son **caractère et son statut national**.

LA DESCRIPTION (d'après l'étude de Sylvie Blottière-Derrien)

« Cette stèle est l'œuvre du sculpteur finistérien René Quillivic (1879-1969) »



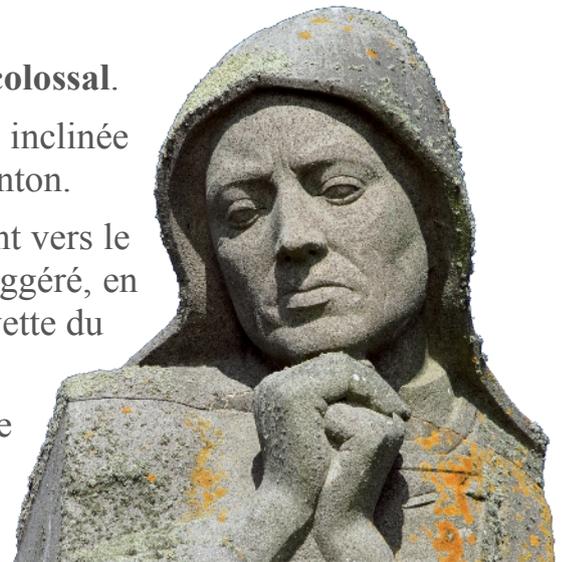
« C'est une haute construction verticale mesurant 17 mètres, en kersantite, de plan approximativement carré. Les quatre faces sont ornées de bas-reliefs.

Cette construction est couronnée d'un buste de femme colossal.

Ce buste représente une léonarde en coiffe de deuil, la tête inclinée vers l'épaule droite, les mains repliées et jointes sous le menton.

Le visage est sillonné de rides profondes, les yeux regardent vers le sol. La bouche est amère. le costume d'une léonarde est suggéré, en plus des caractéristiques de la coiffe, par la forme de la bavette du tablier fixée par une épingle à tête.

L'arrière et les côtés du buste ne sont pas dégagés du bloc de pierre.



Sur la face antérieure, un bas relief, traité en semi-méplat, représente une tête de marin vue de trois-quarts.

Le relief des traits accusés, presque géométriques, les prunelles creusées, lui donnent une fixité évoquant l'énergie.

Sous ce motif, une inscription en méplat



La face latérale gauche comporte trois bas-reliefs de taille croissante vers le bas, sculptés en semi-méplat et deux inscriptions en méplat.



Le premier bas-relief est de forme carrée. Il figure une rose des vents.



Le second, également carré, montre, sur des ondes stylisées terminées en volutes, un premier voilier passant de gauche à droite, un second plus important passe à l'horizon en sens inverse.



Sur le troisième motif rectangulaire, en hauteur, au premier plan à gauche, quelques traits obliques évoquant peut-être un canot et la dame de nage, auxquels répond à droite un motif en volute.

Des ondes parallèles occupent l'espace jusqu'à la ligne d'horizon où passe un grand navire de guerre couronné de grandes volutes de fumées qui se combinent dans une même stylisation aux nuages.

Ensuite une première inscription



surplombe une seconde



La face postérieure est ornée de deux bas-reliefs et d'une inscription.

Le bas-relief supérieur représente une ancre de marine inscrite dans un carré.



Le second, rectangulaire, est sculpté en semi-méplat.

Au bord inférieur, une triple rangée de poissons est encadrée par deux motifs en oblique, l'un rectiligne, l'autre en conque, peut-être des coquillages stylisés.

Au-dessus des poissons, un sous-marin traverse les ondes stylisées en lignes parallèles surmontées de volutes symbolisant les ondes que fait un navire à 4 cheminées dont la fumée se mêle aux ondulations des nuées.

L'inscription est



en méplat.



La face latérale droite du monument porte trois bas-reliefs en semi-méplat.



En haut une étoile est inscrite dans un carré.



Le second motif, d'un format carré plus grand, représente un bateau de pêche sous voile, monté par deux pêcheurs naviguant sur les volutes des vagues.

Deux autres barques sont visibles derrière lui.

Les nuages sont marqués par des traits presque verticaux.



Le troisième bas-relief, rectangulaire, représente un trois-mâts toutes voiles dehors naviguant sur une mer aux calmes ondulations.

Le soleil est encadré par deux nuages stylisés.

Les inscriptions sont successivement



et



L'ensemble des reliefs de ce monument est une déclinaison symbolique de la participation des marins de la Royale, comme de la Marchande ou des Marins Pêcheurs à la sauvegarde de la patrie. »

Bibliographie

- Albert Laot - Saint-Mathieu de Fine-terre. Hommage aux marins disparus
- Jacques Rongier - Extraits bulletin paroissial Kannadig Plougonvelin - article publié dans les cahiers d'Iroise n° 164 - 1994
- Sylvie Blottière-Derrien - Thèse de doctorat oeuvre du sculpteur René Quillivic

Iconographie :

- Page 1 :
 - photographies de MM. Georges Leygues et Guépratte : extraits internet
 - carte postale non datée - éditions Nozais
- Pages 2 à 5 : photographies association Aux Marins

Conception et mise en page : association Aux Marins

Rue des martyrs - BP 4 - 29217 Plougonvelin - Tél : 02 98 38 07 79 - 09 75 85 52 59

Courriel : assauxmarins@orange.fr - site internet : www.auxmarins.net - blog : www.amedenosmarins.fr





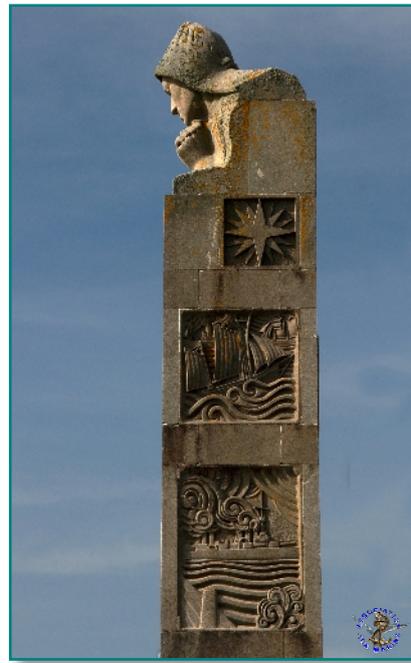
Face antérieure



Face latérale droite



**Face postérieure
(vue de la terrasse du cénotaphe)**



Face latérale gauche

